



## ► Informations à l'intention des organisations internationales non gouvernementales invitées à la 109<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2021)

---

### Participation au Groupe de travail chargé de la discussion générale: Les inégalités et le monde du travail (WP/I)

- Les organisations internationales non gouvernementales (OING) dont la participation à la Conférence internationale du Travail a été approuvée par le Conseil d'administration<sup>1</sup> se verront envoyer, après réception de leurs pouvoirs, une invitation de l'adresse «ILO/OIT <no-reply@zoom.us>» à suivre la plénière de la Conférence et les réunions des différents groupes de travail ouvertes à la participation des OING. Ces invitations resteront valables pendant toute la durée de la deuxième partie de la 109.<sup>a</sup> session de la Conférence.

#### Demande de parole

- Conformément à la section H du Règlement de la Conférence, les demandes de parole sont soumises à l'approbation du bureau du groupe de travail.
- Le bureau du groupe de travail a accepté de consacrer aux déclarations des OING dix minutes au total, **à la fin de la séance le jeudi 25 novembre**.
- Chaque déclaration d'OING sera limitée à deux minutes au maximum, même si moins de cinq OING souhaitent intervenir. Si ce chiffre excède cinq, le secrétariat en informera les OING, qui seront dans ce cas vivement encouragées à présenter des déclarations collectivement en vue de respecter les temps de parole impartis OU de communiquer leur déclaration au secrétariat afin que celui-ci puisse en faire un résumé qui sera versé au compte rendu des travaux du groupe de travail.
- Les demandes de parole doivent être envoyées au secrétariat du groupe de travail au plus tard le **mardi 23 novembre**, à l'adresse suivante: [WP-INEQUALITIES@ilo.org](mailto:WP-INEQUALITIES@ilo.org).
- Le représentant d'une OING pouvant prendre la parole recevra un courriel à l'adresse indiquée dans les pouvoirs, qui contiendra le lien nécessaire pour participer à la séance correspondante. Ce courriel sera envoyé depuis l'adresse «ILO/OIT <no-reply@zoom.us>».

**Assurez-vous que l'adresse «ILO/OIT <no-reply@zoom.us>» figure sur la liste blanche de votre compte de messagerie électronique (c'est-à-dire parmi les expéditeurs de confiance dont les messages ne seront pas automatiquement classés dans vos courriers indésirables).**

---

<sup>1</sup> Voir GB.338/INS/17(Rev.1) et GB.341/INS/16(Rev.1).

- Afin de garantir une interprétation précise et fidèle dans un environnement virtuel, veuillez envoyer le texte de votre intervention au moins 24 heures à l'avance à l'adresse suivante: [inequalities-interpret@ilo.org](mailto:inequalities-interpret@ilo.org).

## Utilisation des médias sociaux

- Il est vivement conseillé à tous les délégués d'utiliser les médias sociaux avec retenue s'agissant de la publication d'informations relatives aux activités en cours du groupe de travail.

### Contact

Le secrétariat du groupe de travail peut être contacté par courrier électronique à l'adresse suivante: [WP-INEQUALITIES@ilo.org](mailto:WP-INEQUALITIES@ilo.org)